

Du risque à l'opportunité. Dans le [numéro 254](#) d'*Impact Entreprises*, nous rappelons que la question des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises faisait déjà partie des thèmes abordés dans notre lettre lors de son lancement en 1997 et qu'elle constituait de fait une dimension originelle de la RSE. Depuis, les aspects pouvant être intégrés à la sphère de responsabilité des entreprises se sont multipliés au point de les rendre incontournables et d'avoir conduit plusieurs personnalités, parmi lesquelles des dirigeants de grandes sociétés françaises, à rédiger un article collectif ([Le Monde du 17 novembre 2016](#)) dans lequel elles proposaient « de mettre la responsabilité sociale de l'entreprise » dans les articles de référence du code civil (art. 1832 et art. 1833). Le 23 mars, le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel de la loi du code de commerce instaurant, pour les plus grandes entreprises, un devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs. Une première mondiale, qui offre aux sociétés de notre pays l'opportunité de faire de la confiance une pièce maîtresse de leurs relations avec leurs parties prenantes.

INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

Biodiversité, agroalimentaire, Indonésie

Le gouvernement indonésien sommé de publier les cartes des concessions d'huile de palme

La Cour suprême indonésienne a mis fin il y a deux semaines à une **bataille juridique de deux ans et demi**. Cette bataille opposait les partisans de la transparence dans le secteur de l'huile de palme au gouvernement indonésien. En 2013, les membres de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO, qui réunit des acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie de l'huile de palme) avaient promis de publier des cartes des concessions d'huile de palme. **Mais depuis, les entreprises et les gouvernements d'Indonésie et de Malaisie se faisaient tirer l'oreille.** Les autorités affirmaient que ces cartes révéleraient des informations sensibles. Les exploitants faisaient valoir, quant à eux, les risques de sabotage de la part des populations locales. Des associations, comme Forest Watch Indonesia (FWI), ont donc décidé de saisir la justice à propos de cartes de Kalimantan (île de Bornéo). Dans son jugement, l'autorité suprême élargit cette obligation à l'ensemble des concessions du pays. **Cette publication pourrait entraîner une avancée décisive en termes de transparence dans le secteur de l'huile de palme**, régulièrement dénoncé pour les conditions de travail prévalant dans les exploitations et son impact désastreux sur la biodiversité. Pour ce qui est de la RSPO, vivement critiquée (voir [Impact Entreprises n° 231](#)) pour son incapacité à lutter efficacement contre ces problèmes, la publication de ces cartes lui offre l'opportunité de renforcer l'application de ses standards, mais aussi de retrouver une certaine légitimité auprès des ONG.

Climat, énergie, Tunisie

La Tunisie prévoit 1 milliard de dollars d'investissements dans les énergies renouvelables

Le gouvernement tunisien a annoncé l'investissement de 1 milliard de dollars provenant de fonds publics et privés dans le développement des énergies renouvelables sur l'année 2017. Il prévoit d'installer **350 MW en fermes éoliennes et 650 MW en centrales solaires**, soit trois fois les installations réalisées en 2016 (342 MW). Dans sa [contribution nationale](#) à la COP21, le pays prévoyait d'atteindre, **d'ici à 2030, une production en électricité renouvelable de 30 %** (soit une capacité installée de 3 815 MW, dont 1 755 MW de capacité éolienne et 1 610 MW d'énergie photovoltaïque) pour un coût total de 17,5 milliards de dollars. En 2015, les centrales éoliennes et hydrauliques représentaient 4,6 % de la production totale d'électricité. Avec ce nouveau plan, le gouvernement tunisien prévoit d'intensifier le déploiement des énergies renouvelables en mettant un coup d'accélérateur sur le solaire photovoltaïque, pour l'instant très marginal dans le pays.

Egalité des chances, Europe

La CJUE tranche sur le voile dans les entreprises

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), dont l'un des rôles est de s'assurer que la législation européenne est interprétée de la même manière par tous les Etats de l'Union, a rendu, le 14 mars, un [avis sur l'interdiction du port de signes religieux dans l'entreprise](#). **Les cours de cassation française et belge avaient sollicité l'institution pour obtenir des précisions sur la directive européenne de 2000** relative aux discriminations en raison de difficultés à trancher dans des affaires liées au voile islamique. Dans le cas belge, la CJUE estime que l'interdiction du port de signes religieux se justifie pour une entreprise qui souhaite afficher sa neutralité, à la condition que cette règle s'applique à l'ensemble des employés et

seulement à ceux en contact avec des personnes extérieures. Dans le cas français, la CJUE explique que seule une règle intérieure de l'entreprise justifie cette interdiction et non une plainte exprimée par un client. Dans son [guide](#) publié en 2015, l'**Observatoire de la laïcité français** estimait que la volonté de neutralité ne pouvait à elle seule justifier l'interdiction du port de signes religieux et que les situations devaient être tranchées au cas par cas. Si l'avis de la CJUE est, dans l'ensemble, conforme aux recommandations de l'Observatoire, il étend cependant un peu plus les pouvoirs de l'entreprise sur ce point.

Régions sensibles, mines, Europe

Une réglementation des minerais de conflit enfin adoptée en Europe

Alors que l'administration américaine est tentée par une révision de la loi Dodd-Frank adoptée en 2010 (voir [Impact Entreprises n° 252](#)), le Parlement européen a adopté le 16 mars, après plus de deux ans de négociations avec la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne, des règles pour encadrer l'utilisation de certains minerais issus de conflit (étain, tungstène, or, tantale). [Le projet](#), inspiré de la loi Dodd-Frank, prévoit la mise en œuvre par les entreprises de début de chaîne (négociants, exploitants, fonderies...) **de contrôles de « diligence raisonnable »** (comprenant une traçabilité des minerais et métaux, une évaluation des risques, des mesures de prévention et d'atténuation de ces risques, une vérification par un tiers indépendant, une communication aux autorités et aux acheteurs, un contrôle a posteriori par les Etats membres...) afin de s'assurer que les approvisionnements ne financent pas de conflits. Les associations de défense des droits de l'Homme, très critiques durant les discussions, ont invité le Parlement à améliorer sa première mouture (voir [Impact Entreprises n° 214](#)). **Cela étant, le projet final reste perfectible.** En effet, il exclut du dispositif une grande partie des utilisateurs de ces matériaux (petits importateurs et surtout sociétés situées en aval de la chaîne : fabricants, acheteurs de composants...), ainsi que certains éléments chimiques à risque, comme le cobalt. La date de mise en œuvre du texte, fixée au 1^{er} janvier 2021 et qui sera actée après son adoption par le Conseil, est également jugée trop tardive par les organisations militant pour un texte plus exigeant. On peut néanmoins noter que le règlement ne se limitera, comme la loi Dodd-Frank, aux importations en provenance des pays des Grands Lacs (Afrique), mais qu'il s'appuiera sur une liste des zones de conflit ou à haut risque établie par la Commission.

OUTILS POUR LA RSE ET L'ISR (indicateurs, tendances, initiatives, études)

Climat, énergie, monde

Les centrales à charbon en perte de vitesse : une tendance à confirmer

Le 22 mars, trois organisations (Greenpeace India, le Sierra Club et l'institut de recherche CoalSwarm) ont publié une étude sur l'évolution des centrales à charbon dans le monde ([Boom and Bust 2017](#)). Le document fait apparaître **plusieurs tendances positives** à cet égard. Une baisse de 29 % des centrales mises en service au cours de l'année par rapport à 2015, une chute de 48 % des projets en développement et de 85 % des permis délivrés. En outre, à travers le monde, on assiste à un mouvement sans précédent de gel de projets ou de fermeture de centrales. Les progrès en Inde et en Chine, qui représentent 80 % des centrales mises en service en 2016, ont été déterminants. Sur cette base, les auteurs du rapport estiment que l'objectif de ne pas dépasser le budget carbone attribué aux centrales à charbon pour contenir l'augmentation de la température planétaire à 2 °C (215 gigatonnes) peut être atteint. En revanche, pour ne pas dépasser 1,5 °C (ambition affichée lors de la COP21), **une accélération des efforts est nécessaire**, notamment en multipliant le nombre de fermetures de centrales en Chine et en Inde, et en limitant leur développement dans des pays comme le Vietnam, l'Indonésie, la Turquie ou le Japon.

PARTIES PRENANTES ENGAGEES

Conditions de travail, transport, ameublement, Suède

Enquête sur les conditions de travail des chauffeurs effectuant des livraisons pour Ikea

Dans une enquête de la chaîne de télévision anglaise BBC, des chauffeurs routiers employés par des sociétés basées en Europe orientale, qui livrent des marchandises pour la marque d'ameublement Ikea, témoignent de leurs scandaleuses conditions de travail. Bénéficiant de salaires dérisoires (certains chauffeurs ne touchent que 150 euros par mois en moyenne), **ils ne peuvent se loger dans les pays où ils travaillent ce qui les conduit à vivre, à se laver, à dormir, à faire la cuisine, etc. dans leur camion** durant plusieurs mois d'affilée. Ces pratiques, qui s'appuient sur la directive européenne relative aux travailleurs détachés, sont en principe encadrées par des mécanismes afin d'éviter les excès et le dumping social (salaire minimum égal à celui du pays où le travail est effectué, limitation du nombre de missions...). Mais certaines entreprises profitent des vides juridiques et des difficultés à faire appliquer ces dispositions au secteur de la livraison pour les contourner. **Certaines juridictions semblent toutefois réagir**, à l'instar d'une cour de justice néerlandaise qui a jugé, en février dernier, que la société Brinkman, qui approvisionne Ikea en fleurs au Royaume-Uni et en Scandinavie, contrevenait à la législation. Si le

groupe Ikea a déclaré qu'il se sentait concerné par ces problèmes, la question des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des grands groupes faisant l'objet d'une attention accrue et commençant à être encadrée par des réglementations (voir [Impact Entreprises n° 253](#)), il devrait sans doute se pencher avec plus de détermination **sur le périmètre dont il entend assumer la responsabilité.**

Biodiversité, sylviculture, Russie

Greenpeace dénonce l'exploitation forestière de la taïga russe

Lorsqu'on parle de déforestation, on pense le plus souvent aux grands bassins forestiers tropicaux (Amazonie, Congo, Bornéo-Mékong). Mais d'autres forêts sont menacées à travers le monde, comme le rappelle un nouveau dossier réalisé par l'association Greenpeace, [Eye on the Taïga](#). Il en est ainsi des **forêts boréales**. Dans son étude, l'ONG souligne que le taux de perte des forêts primaires non perturbées du Grand Nord (*Intact Forest Landscape* ou IFL) a atteint près de 2,5 millions d'hectares par an entre 2000 et 2013. Dans ce document, **Greenpeace pointe du doigt trois exploitants forestiers particulièrement agressifs** (Pomor Timber, Arkhangelsk Pulp & Paper Mill, ICE Titan Group) et appelle les clients directs ou indirects de ces entreprises à prendre leurs responsabilités soit en changeant de fournisseur, soit en demandant à celui-ci d'adopter une politique en faveur de la protection des IFL. Parmi les sociétés citées, **on relève plusieurs entreprises françaises**, comme Auchan, Stora Enso Bois, Protac Ouest, Panofrance ou le groupe ISB. Le président d'ISB, Pierre Gautron, est également le président de l'association Le Commerce du Bois (LCB), qui regroupe des entreprises françaises du commerce national et international du bois. Et LCB est pourtant dotée d'une [charte environnementale](#) de l'achat et de la vente de bois depuis 2006...

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Concertation, finance, Allemagne

La Bourse allemande lance la Sustainable Finance Initiative

La Deutsche Börse a annoncé le 21 mars qu'elle tiendra une conférence à Francfort le **23 mai prochain**, au cours de laquelle elle présentera le détail de son projet intitulé Sustainable Finance Initiative. Ce projet a l'ambition de constituer une **plate-forme de dialogue** dont le but sera d'établir des structures interdisciplinaires en faveur d'un entrepreneuriat soutenable pour tous les sujets relatifs à la viabilité future des systèmes financiers. Cette plate-forme a également pour vocation de **croiser les expériences d'acteurs issus d'horizons différents** : banques, institutions financières, investisseurs, compagnies d'assurance, agences de notation, fournisseurs de données, représentants du monde académique ou d'ONG.

Gouvernance, finance, Etats-Unis

BlackRock publie ses axes d'engagement prioritaires pour 2017 et 2018

La société de gestion américaine BlackRock, la plus importante du monde avec 5 100 milliards de dollars d'actifs sous gestion, a publié le 13 mars sur son [site Internet](#) les principaux thèmes d'engagement qu'elle entend mettre en œuvre auprès des directions d'entreprise au cours de la période 2017-2018. **Deux sujets relatifs à la RSE figurent dans la liste** : le reporting sur les risques climatiques et la diversité au sein des conseils d'administration. **Sur le climat**, BlackRock souhaite que les entreprises communiquent les risques que le réchauffement climatique fait peser sur leur activité et renvoie aux [recommandations](#) de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (publiées par le Financial Stability Board, organe international produisant des normes pour la stabilité financière – voir [Impact Entreprises n° 249](#)). **La diversité au sein des conseils** est, quant à elle, considérée par le fonds comme un facteur de bonne gouvernance permettant de prendre de meilleures décisions. BlackRock précise qu'elle n'hésitera pas à s'opposer à des résolutions allant à l'encontre de ses recommandations. Un changement de cap salué par les organisations activistes, qui reprochaient jusqu'à présent à la société de gestion de ne pas soutenir les initiatives actionnariales de nature sociale et environnementale présentées lors des assemblées générales.

Engagement actionnarial, Etats-Unis

Vue d'ensemble des projets de résolution soumis aux assemblées générales américaines

Le rapport [Proxy Preview](#) recense et analyse les projets de résolution des assemblées générales des sociétés américaines. Ce travail est réalisé chaque année par les organisations américaines As You Sow, Proxy Impact et Sustainable Investments Institute. Les auteurs se félicitent que le nombre de projets de résolution relatifs aux enjeux de la RSE soit en augmentation (**430 cette année contre 370 en 2016**) en dépit d'un contexte difficile dans le pays pour les défenseurs de la RSE. Le nombre de résolutions validées par l'autorité américaine de régulation des marchés enregistre par ailleurs un record en 2017 : 338 résolutions ont été ou seront votées cette année contre 243 l'an dernier. **L'environnement reste le principal sujet abordé** avec 82 propositions prévues. Le thème le plus traité (22 propositions) est l'impact sur l'activité des entreprises énergétiques de législations qui s'aligneraient sur l'objectif fixé lors de la COP21 (maintenir au-dessous de

2 °C le réchauffement climatique) et leur stratégie en la matière. Les investisseurs américains souhaitent ainsi poursuivre dans la voie ouverte par l'accord de Paris malgré une administration Trump très hostile. On relève aussi 14 résolutions sur les objectifs en matière de réduction des émissions de GES adressées à des entreprises utilisant massivement l'électricité (comme les fournisseurs de contenus Internet), et des sujets liés au gâchis alimentaire et à son impact sur le réchauffement climatique. **Sur le plan sociétal**, le problème des relations avec les pouvoirs publics reste le principal sujet abordé (76 propositions) : financement des partis politiques (49) et progression régulière des questions liées au lobbying (24), justifiée dans le rapport par des polémiques récentes dans le pays. Viennent ensuite les **droits humains** qui abordent les opérations en zone de conflit (Israël-Palestine) ou encore le respect des droits et libertés des populations. **Dans le domaine social**, les inégalités de rémunération sont la principale préoccupation des investisseurs (25 propositions), qui s'inquiètent des différences entre les hommes et les femmes et des pratiques en matière de salaire minimum. **La diversité au sein des conseils d'administration** est également mise à l'honneur (13 propositions de résolution sont maintenues, 13 ont été retirées). Enfin, des propositions en matière de reporting s'intéressent aux éléments extra-financiers des critères de rémunération variables des dirigeants ou à la publication d'informations sur des sujets particuliers (adaptation des Objectifs de développement durable de l'ONU...).

ENTREPRISES (initiatives & controverses)

Foncier, agroalimentaire, Cameroun

Investisseurs et industriels convoitent les terres agricoles camerounaises

L'approvisionnement en denrées alimentaires de la population mondiale et la sécurité alimentaire des Etats constituent certainement l'un des principaux enjeux des dix prochaines années. Sur ce plan, le continent africain va jouer un des tout premiers rôles (voir [Impact Entreprises n° 254](#)). De fait, les réformes agraires vont bon train sur le continent. Certaines visent à limiter l'accès des terres aux ressortissants étrangers, comme c'est le cas pour la Côte d'Ivoire (voir [Impact Entreprises n° 245](#)) ou l'Afrique du Sud. Cette dernière a ainsi publié, le 17 mars, un projet de loi dans lequel l'accès des étrangers à la propriété foncière agricole devrait être interdit. **Mais l'un des enjeux essentiels de ces réformes est de permettre l'accès des petits agriculteurs à la terre**, comme le souligne l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (voir [Impact Entreprises n° 254](#)). Ces orientations ne se déroulent pas sans mal. Ainsi, à l'occasion du Cameroon Business Forum qui s'est tenu à Douala le 13 mars 2017, le président de la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun, **Christophe Ecken, a-t-il appelé le gouvernement à conduire une réforme foncière qui permette aux investisseurs de l'agro-industrie d'accéder aux terres**. Une demande qui devrait déplaire aux organisations de la société civile.

PAROLE D'EXPERT (Yann Queinnec, directeur général d'Affectio Mutandi - 0613303657, y.queinnec@affectiomutandi.com)

Devoir de vigilance raisonnable – L'An 1

Le Conseil constitutionnel a validé ce 23 mars 2017 la création du devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. En censurant les amendes de 10 et 30 millions d'euros, le Conseil confirme toutefois l'ensemble du dispositif qui appelle à l'élaboration de plans de vigilance raisonnable dès l'exercice 2017. Le premier compte-rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance sera intégré au rapport de gestion de l'exercice 2018. **Faute de quoi toute personne justifiant d'un intérêt à agir pourra saisir le juge afin d'enjoindre l'entreprise à respecter ses obligations**. Cette pression normative intégrée au code de commerce français va se poursuivre à Bruxelles, comme l'illustre la tenue d'une conférence au Parlement européen mardi 28 mars réunissant notamment les députés et organisations de la société civile ayant porté le plaidoyer de la proposition de loi depuis quatre ans. A l'instar de l'obligation de reporting extra-financier initiée en France en 2001 et étendue à tous les Etats membres de l'UE depuis l'entrée en vigueur de la directive Barnier le 1^{er} janvier 2017, les entreprises françaises de plus de 5 000 salariés ont ainsi l'opportunité de s'adapter à ces nouvelles attentes. **Parmi les défis des prochains mois, nourrir le caractère raisonnable de ce devoir de vigilance n'est pas le moindre**. Il impose d'articuler ingénierie normative et sociétale pour être en mesure de démontrer la justesse des choix opérés tant pour identifier les risques que pour les traiter, puis de rendre compte des résultats. Nous vous renvoyons vers [nos travaux](#) sur le sujet, en particulier dans le numéro de mars 2017 de la *Revue Lamy Droit des Affaires*. L'impératif de co-construction appelle à un dialogue exigeant et effectif entre les entreprises assujetties et leurs parties prenantes qui sont aussi devant leurs propres responsabilités. L'avenir nous dira si les organisations de la société civile et partenaires sociaux mobiliseront aussi cette loi historique pour **s'intéresser aux plans de vigilance de leurs concurrents étrangers de plus de 10 000 salariés présents en France...** Plus d'information sur [MutatioWatch](#).

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris
